

**Présents** : Charles ALOZY, Jean-Pierre BOVIO, Jacques DEJEAN, Brigitte FONTAINE, Philippe GUIARD, Monique LAYE, Philippe MUNOZ, Christine PAVELAK-BOURLIER, Roger SAUZET, Benoît VERGÉ.

**Absents excusés** : Michèle ESCANDE, Marie-Argentine MARRERO.

**Absents** : Nathalie MARTA, Saliha PICQUÉ, Anne-Sophie TRIBOUT.

**Secrétaire de séance** : Jean-Pierre BOVIO.

#### ■ *Présentation du projet sanitaire de territoire.*

En préambule, monsieur le Maire décide de présenter au Conseil la personne responsable du projet de santé du territoire. Il donne la parole à madame Sophie AURIAC, infirmière libérale au village et Présidente de l'association APROSAN du Plantaurel. S'inscrivant dans les objectifs du plan « Ma Santé » 2020, luttant contre la désertification médicale et la saturation des urgences, cette association a été constituée récemment afin de créer les conditions optimales pour l'accueil d'un médecin généraliste sur la Commune (par anticipation du départ en retraite du docteur actuellement en exercice). Elle est constituée sous forme d'ESP (Equipe de soin primaire) qui implique la présence au minimum d'un médecin et d'un paramédical. Cette association présente l'avantage notamment de réunir des professionnels de santé pour traiter des dossiers de patient. Elle est constituée à St Jean de Verges du Docteur VIGNES, du cabinet d'infirmiers et des pharmaciennes de la pharmacie du Plantaurel.

Les objectifs principaux de cette association sont :

- Améliorer la promotion sanitaire par une communication adaptée et homogène.
- Mettre en place un projet de santé qui sera labellisé par l'ARS (l'Agence Régionale de Santé), avec un diagnostic, une analyse des offres et des besoins, des partenariats...
- Prévaloir deux types de patients : la personne âgée et l'enfant vulnérable.

En conclusion, Madame AURIAC précise au Conseil Municipal quelles sont les attentes de son association envers notre collectivité :

- Une aide dans la logistique par le prêt régulier d'une salle de réunion,
- La diffusion de l'information sanitaire à Saint-Jean-de-Verges et aux communes alentour (notamment Loubières, Crampagna et Vernajoul),
- Aide dans la réflexion auprès de la population (retours de la part des usagers patients).

Monsieur le Maire remercie madame AURIAC et lui assure tout l'intérêt par le Conseil et ses membres à ce projet.

## ■ Attribution du marché public de travaux de mise en sécurité et en accessibilité des RD 624 et RD 919 – Tranche 1

La tranche 1 des travaux d'aménagement, de mise en sécurité et de mise en accessibilité des Routes Départementales 624 et 919 sera réalisée à compter du mois d'octobre 2019. L'objectif de ce projet est de sécuriser et d'améliorer le quotidien des riverains et des usagers de l'ancien bourg-centre.

Un marché public de travaux a été lancé selon une procédure adaptée. La dévolution des travaux constitue deux lots : le lot n°1 : V.R.D. et le lot n°2 : démolition de l'ancienne mairie.

Suite à l'analyse des offres, le marché est attribué de la façon suivante :

**Pour le LOT n°1 (V.R.D.)** : à l'entreprise SA COLAS SUD OUEST- VARILHES pour un montant de 437 592.18 € H.T. soit 525 110.62 € TTC.

**Pour le LOT n°2 (Démolition de l'ancienne mairie)** : à l'entreprise PEREIRA pour un montant de 17 300 € H.T. soit 20 760 € TTC,

## ■ Modification des statuts de la Communauté d'agglomération Pays Foix - Varilhès

Une modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Pays de Foix-Varilhès est nécessaire pour répondre au nouveau cadre de compétences obligatoires en matière d'aménagement de l'espace communautaire et pour l'accueil des gens du voyage. En effet, à compter du 1er janvier 2020, les compétences en eau, assainissement et gestion des eaux pluviales et en milieu urbain sont ajoutées aux statuts de la Communauté d'Agglomération.

## ■ Avis sur le projet de Plan Global de Déplacements valant Plan de Mobilité Rurale de la Vallée de l'Ariège

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la consultation publique, l'avis de la Commune est sollicité. Il rappelle l'importance de ce plan qui impacte le PLU de la Commune.

Le projet global du SCOT de la Vallée d'Ariège valant Plan de Mobilité Rurale de la Vallée de l'Ariège est ensuite présenté.

Pour cela, Monsieur le Maire fait part dans un premier temps des constats issus du diagnostic :

- Un développement urbain récent qui n'a pas été pensé pour les modes actifs,
- Une forte présence de la voiture en cœur de ville/bourg qui en dégrade l'accessibilité et la qualité de vie,
- Une pratique hégémonique de la voiture qui impacte l'environnement.

Les objectifs à l'échelle du SCOT sont les suivants :

- Promotion de l'identité environnementale et paysagère de la vallée de l'Ariège,
- Accueillir plus de population à l'horizon 2032,
- Création envisagée de 5000 à 8000 emplois,
- Maîtrise de l'étalement urbain et lissage des concurrences intra-territoriales, de l'urbain et du rural, de la plaine à la montagne,
- Projet de « véloroute ».

Puis, il présente les plans d'action déclinés dans le projet autour d'une stratégie de développement de la mobilité respectueuse de l'environnement et d'un cadre de vie de qualité :

- Mieux coordonner les services de mobilités,
- Organiser et développer les transports en commun,
- Accompagner la transformation des usages de la voiture,
- Revenir vers un urbanisme de proximité,
- Favoriser la pratique des modes actifs.
- 

Le Conseil municipal émet un avis favorable quant au projet de Plan Global de Déplacements valant Plan de Mobilité Rurale de la Vallée de l'Ariège.

### ■ *Décision modificative n°2*

Une décision modificative est adoptée car des titres doivent être annulés sur les exercices antérieurs. Cela nécessite d'abonder les crédits du chapitre correspondant.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 673 : Titres annulés (exerc.antér.)		400.00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>		<b>400.00 €</b>
R 773 : Mandats annulés (exerc. antérieur)		400.00 €
<b>TOTAL R 77 : Produits exceptionnels</b>		<b>400.00 €</b>

### ■ *Instauration de la redevance d'occupation provisoire du domaine public.*

Cette redevance est versée par les concessionnaires des réseaux de distribution de gaz et de canalisations particulières de gaz au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal. Le Conseil Municipal décide d'instaurer ladite redevance.

### ■ *Questions diverses*

Monsieur le Maire demande notamment aux élus en charge de représenter notre municipalité au SIVE (Madame PAVELAK et Monsieur GUIARD) de bien vouloir faire une présentation succincte de la rentrée scolaire de septembre 2019.

Pour Crampagna, école maternelle à partir de 3 ans, les effectifs se montent désormais à 105 élèves. La cantine et l'ALAE connaissent une plus forte affluence.

Pour Saint-Jean-de-Verges, école élémentaire, les effectifs se chiffrent dorénavant à 142 élèves. Le projet de l'école pour la nouvelle année scolaire 2019-2020 portera sur l'éducation à l'environnement.